



Annexe VI : Modèle de bulletin de paie des assistants maternels

1	BULLETIN DE PAIE	du	au	
2	NOM du salarié :	Prénom :		
3	Adresse :			
4	N° immatriculation sociale du salarié :	<input style="width: 100%;" type="text"/>		
5	Convention collective nationale des assistants maternels du particulier employeur			
6	Emploi : Assistant maternel Code NAF : 85.3 G			
7	Congés : du au			
8	SALAIRE MENSUEL BRUT			
9	Salaire mensualisé brut de base :	nombre d'heures	x	€/h = €
10	Heures complémentaires :	nombre d'heures	x	€/h = €
11	Heures majorées :	nombre d'heures	x	€/h = €
12	Accueil occasionnel :	nombre d'heures	x	€/h = €
13	Absences : €			
14	Congés payés : €			
15	Divers : €			
16				
17	SALAIRE BRUT TOTAL			€
18	A déduire			
19	Part salariale des cotisations sociales			
20		BASE	TAUX	MONTANT
21	SECURITE SOCIALE		%	€
22	RETRAITE COMPLEMENTAIRE		%	€
23	AGFF		%	€
24	ASSEDIC		%	€
25	PREVOYANCE		%	€
26		97% du	TAUX	MONTANT
27		salaire brut		
28	C.S.G. déductible		%	€
29	C.S.G. et C.R.D.S. non déductibles		%	€
30	Total des retenues (lignes 21 à 29)			€
31	SALAIRE NET :			€
32	A ajouter : indemnités			
33	Fournitures, entretien :	nombre de jours	à	€ = €
34	Nourriture – repas :	nombre	à	€ = €
35	Déplacements :	nombre de kilomètres	à	€ = €
36	Divers : €			
37	Total à ajouter (lignes 33 à 36) :			+ €
38	NET A PAYER (lignes 31 + 37) :			€
39	Acomptes versés :			€
40	Solde à verser :			€
41	NOM de l'employeur :			
42	Adresse :			
43	U.R.S.A.F.F. de	N°	ou N° PAJEMPLOI	
44	N° d'identification employeur			
45	Part patronale des cotisations sociales			
46		BASE	TAUX	MONTANT
47	SECURITE SOCIALE			
48	RETRAITE COMPLEMENTAIRE			
49	AGFF			
50	ASSEDIC			
51	PREVOYANCE			
52	FORMATION PROFESSIONNELLE			
53	Total des cotisations patronales			
54	Pour information			
55	Net à payer (ligne 38) :		Nombre de jours d'accueil effectués :	
56	C.S.G. et C.R.D.S. non déductibles (ligne 29) :		Nombre d'heures d'accueil effectuées :	
57	Montant imposable (ligne 55 + 56) :			
58	Date de paiement :		Signature de l'employeur :	
59	Ce bulletin de paie doit être conservé sans limitation de durée			